

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**PROJET DE RÉOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE
MODIFICATION OU D'OCCUPATION RELATIF À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1, CHEMIN DE LA
CÔTE-SAINTE-CATHERINE**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA20 25 0062 du **9 mars 2020**, un projet de résolution sur le projet particulier relatif à l'immeuble situé au 1, chemin de la Côte-Sainte-Catherine ;

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), ce projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mardi 31 mars 2020, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, à la salle Plateau;

QUE ce projet de résolution vise le remplacement de composantes architecturales sans reprendre l'ensemble des composantes d'origine, sur un bâtiment résidentiel, situé au 1, chemin de la Côte-Sainte-Catherine ;

QUE lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, ce 10^e jour du mois de mars 2020

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx